

Enquête représentative du Cipi au sujet des dangers d'incendie dans les ménages suisses

- Communiqué de presse : « Dangers au domicile : c'est le feu que les Suissesses et les Suisses redoutent le plus ! »
- Interview de Kurt Steck, expert en protection incendie au Cipi : « Les gens font parfois preuve d'une incroyable insouciance et sous-estiment les risques d'incendie »
- **Conseils du Cipi : « Comportement en cas d'incendie »**

Conseils

Enquête représentative du Cipi au sujet des « Dangers d'incendie dans les ménages suisses »

Tenter d'éteindre soi-même un incendie : pas toujours une bonne idée!

Berne, le 22 février 2007 – Neuf Suissesses et Suisses sur dix s'efforceraient d'éteindre eux-mêmes un incendie avant d'alarmer les sapeurs-pompiers. Le risque que de telles tentatives d'extinction échouent est élevé et, souvent, elles sont à l'origine d'une perte de temps précieux. Les règles de comportement en cas d'incendie sont : alarmer, sauver, éteindre.

« Les petits incendies découverts immédiatement peuvent être éteints avec de l'eau ou un extincteur », déclare Kurt Steck, expert en protection incendie du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Dans tous les autres cas, il faut alerter immédiatement les sapeurs-pompiers en composant le numéro de téléphone 118. « Ce n'est que lorsque tous les habitants d'une maison sont en sécurité que l'on peut commencer à tenter d'éteindre soi-même l'incendie. » Kurt Steck insiste : en cas de doute, il vaut dans tous les cas mieux attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers que prendre des risques inutiles.

Règles de comportement en cas d'incendie

1. **Alarmer** : alarmer les sapeurs-pompiers : n° 118 (indiquer la localité, la rue, le sinistre, le nom et l'adresse de la personne qui appelle). Avertir immédiatement les personnes en danger et la centrale de l'immeuble.
2. **Sauver** : sauver les personnes et les animaux (envelopper les personnes dont les habits sont en feu dans des couvertures ou des manteaux et les rouler au sol). Fermer portes et fenêtres (afin d'empêcher l'extension de l'incendie). Quitter les lieux par les voies d'évacuation (sorties, escaliers, issues de secours), ne pas utiliser les ascenseurs. Si les cages d'escalier et corridors sont enfumés, ne pas quitter le local, étancher les portes et attendre les sapeurs-pompiers en gardant les fenêtres fermées.

- 3. Éteindre** : s'efforcer prudemment d'éteindre l'incendie. En cas de doute, attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers. Couvrir les feux d'huile ou de graisse avec un couvercle adéquat ou une serviette humide. Lorsqu'un appareil électrique est en feu, retirer immédiatement la fiche électrique et le déclencher.

En cas de questions :

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi,
tél. 041 727 76 77, e-mail: media@bfb-cipi.ch